



**cyberpresse.ca**

Publié le 27 novembre 2009 à 06h27 | Mis à jour le 27 novembre 2009 à 06h28

## Québec, un employeur de choix



**Ariane Krol**  
La Presse

L'État québécois demeure un employeur tout à fait concurrentiel. Cette année, les fonctionnaires provinciaux bénéficieront, dans l'ensemble, d'une rémunération 3,6% plus élevée que leurs homologues du privé, indique le nouveau rapport de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Voilà qui remet en perspective les craintes exprimées récemment par les grandes centrales syndicales sur la difficulté d'attirer et de retenir de bons candidats dans la fonction publique. L'État québécois n'est pas un employeur à dédaigner, loin de là. Nombre de salariés du secteur privé seraient très heureux d'y décrocher un poste. Encore plus s'ils travaillent dans un milieu non syndiqué. Québec offre, dans l'ensemble, une rémunération de presque 11% plus élevée que le secteur privé non syndiqué. C'est un argument de poids lorsque vient le temps de recruter des candidats de qualité.

Notons qu'on parle ici de rémunération globale, qui inclut les avantages sociaux et les congés payés. L'ISQ compile aussi des données sur les salaires, mais elles ne peuvent pas servir de base de comparaison puisqu'elles ne représentent qu'une partie de ce que l'employé reçoit (et de ce que l'employeur doit déboursier) pour ses services.

L'enquête de l'ISQ ne couvre que le tiers de l'administration québécoise, soit un peu plus de 73 000 salariés. Plusieurs fonctions, comme celles d'infirmière ou d'enseignant, n'ont pas d'équivalent adéquat dans les autres secteurs. Mais pour les postes qui peuvent être étudiés, c'est une source précieuse. Au moins, la comparaison porte sur les conditions offertes ici, et non ailleurs au Canada, comme c'est trop souvent le cas.

La province n'est pas l'employeur le plus généreux. Ce record discutable est toujours détenu par les municipalités qui offrent, dans l'ensemble, une rémunération presque 25% plus élevée. Elles sont talonnées par les entreprises publiques, un parapluie bigarré qui abrite aussi bien Hydro-Québec que Postes Canada et la STM. L'avantage y est de 21%. Il fond à 14% dans la fonction publique fédérale, et à moins de 8% en milieu universitaire.

L'ISQ parle de «retard salarial», mais l'usage de cette expression devrait se limiter à ses documents. Le terme «retard» suggère un écart qu'il faut absolument combler. Une perspective attrayante pour les salariés qui en bénéficieraient, mais pas pour les contribuables qui en feraient les frais. La rémunération des fonctionnaires municipaux est une incongruité, pas une norme à généraliser à leurs collègues du provincial.

Il est vrai que pour certains types de postes, Québec offre des conditions nettement moins avantageuses que la plupart des autres employeurs. Des efforts supplémentaires devront sans doute être consentis pour attirer et garder certaines compétences. Il en va de la qualité des services. Mais ces efforts doivent cibler les domaines où l'État a des problèmes de recrutement, et non pas être dilués dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.